

re de 1846-47 se trouverait elle-même n'avoir été qu'un avant-goût de celle de 1847-48. La France en avait sa part, ne fut ce que par la réaction de la cherté des grains anglais sur le prix des nôtres. Menacé par de pareilles éventualités, le Gouvernement donc manquerait à tous ses devoirs s'il ne se hâtait d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus prompts sur l'état de nos principales cultures. Ses agens ordinaires l'ont trop grossièrement trompé, en 1846, pour mériter aucune confiance; mais les comices agricoles lui droient la vérité, s'il la leur demande, et la publication des rapports qu'ils lui transmettront dissipera des terreurs mal fondées ou donnera au commerce la juste mesure des services qu'il est appelé à nous rendre.

Univers.

*Pétition présentée à lord Elgin, Gouverneur-Général, etc., pour l'obtention d'une indemnité.*

MILORD.—Les soussignés ont l'honneur de soumettre, très-respectueusement à Votre Excellence, les considérations suivantes sur lesquelles ils appellent votre bienveillante attention.

Après une longue lutte légale et constitutionnelle pour les droits et les libertés du pays, des troubles ont éclaté dans le district de Montréal pendant les années 1837 et 38. Une répression toute militaire, sans intervention de l'autorité civile, a été suivie de coupables excès. Dans cette conflagration, des propriétés mobilières de toutes natures ont été livrées au pillage, des maisons d'habitation, des granges qui contenaient le produit de la récolte, deux églises, celles de St. Eustache et de St. Benoît, sont devenues la proie des flammes.

Tous ces actes réprouvés par le droit des gens, proscrits par les codes des peuples civilisés, ont été mentionnés dans les requêtes soumises à la commission d'indemnité instituée par son lord Metcalfe, suivant l'ordonnance du 24 novembre 1845. Elles sont aujourd'hui déposées dans les archives du gouvernement provincial.

Depuis ces événements déplorables, neuf années se sont écoulées; les requêtes individuelles pour réclamer justice ont été présentées à MM. les gouverneurs qui ont successivement administré la province, des pétitions ont été adressées dans le même but à MM. les membres de l'exécutif, aux deux chambres du parlement. Toujours elles ont été favorablement accueillies, bien qu'il n'y ait pas été fait droit.

Dans la session de 1844-45, une recommandation toute spéciale a été adressée par le parlement à Son Excellence lord Metcalfe, en faveur des églises St. Eustache, St. Benoît. Une adresse a été votée par la chambre d'assemblée pour appeler l'attention du gouvernement sur les mesures financières à proposer pour réparer les pertes éprouvées dans le Bas-Canada en 1837-38 par une indemnité.

Lorsque parut l'ordonnance tardive du 24 novembre 1845, elle fut accueillie avec joie, avec acclamation, par le pays tout entier. Chacun espérait qu'enfin le jour de la justice était arrivé, et qu'une indemnité, complètement obligée de l'amnistie, allait être répartie entre tous les ayant droit, sans exception, comme cela a eu lieu dans le Haut-Canada; vain espoir. Après avoir reçu les réclamations des intéressés, la commission a clos ses travaux, par un rapport que l'exécutif a mis sous les yeux du parlement, à la fin de la session 1846. Des interpellations furent alors adressées à MM. les membres du cabinet, pour connaître les intentions du gouvernement; elles restèrent sans réponse!

Tels sont, milord, les faits généraux, dont l'exactitude ne peut être contestée. Il reste aux exposans à examiner la question d'indemnité sous le rapport du droit, ce qu'ils feront d'une manière succincte.

Il est un principe de droit naturel, écrit dans tous les codes, c'est qu'il est dû une réparation pour un préjudice causé à autrui. Si cette disposition des lois est applicable entre les citoyens, elle ne l'est pas moins lorsque la responsabilité pèse sur les gouvernements. Dans notre espèce, la question n'est pas à décider, elle a été jugée souverainement et en dernier ressort, lorsqu'une indemnité a été votée pour la province du Haut-Canada, à l'occasion des troubles de 1838. Le parlement a reconnu ce principe de justice et d'équité, par son adresse votée dans la session de 1845. Le gouvernement l'a également reconnu en instituant une commission pour recevoir les réclamations des intéressés.

Pour repousser jusqu'à ce jour les demandes si légitimes du Bas-Canada, nos adversaires politiques ont flétri les Canadiens de l'épithète de déloyaux sujets, qui à ce titre étaient indignes de recevoir une indemnité. L'histoire est là pour répondre à cette injure accusation. Ouvrez-en les pages, milord, et vous reconnaîtrez qu'aux époques les plus difficiles (1775 de 1812 à 1815) les Canadiens ont été les fidèles et loyaux sujets de la couronne d'Angleterre, et qu'ils ont sur les champs de batailles, scellé de leur sang cette loyauté, cette fidélité sans exemple, dans les annales des peuples. La discussion mémorable qui a eu lieu dans la dernière session du parlement sur le bill de milice a fait ressortir avec éclat ces titres des Canadiens à la justice et à la protection de l'Angleterre.

Profitez donc, milord, de l'heureuse opportunité qui vous est offerte de rendre au pays la justice qui lui a été trop longtemps refusée. Vous acquiesceriez par là des droits à notre reconnaissance, et vous mériteriez la confiance des Représentans Canadiens qui est indispensable pour la bonne administration de la province.

Tels sont, milord, les vœux que les supplians vous adressent respectueuse-

ment, pleins de confiance dans votre bon vouloir, votre impartialité. Puissez-vous, milord, les exaucer. . . . . Et ils ne cesseront de prier Dieu pour Votre Excellence.

(Cette pétition a été signée par tous les citoyens sans exception, dans les paroisses de Saint Eustache, Saint Jérôme, et autres paroisses du comté des Deux Montagnes.)

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF.

Montréal, 9 juillet, 1847.

Ce jour, à trois heures et demie, Son Excellence s'est rendue à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement. Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre étant présente, les bills suivants furent sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir:—

Acte pour autoriser la cour du banc de la Reine à admettre F. F. Caruthers à pratiquer comme avocat, etc.

Acte relatif aux juges de paix des Isles de la Magdeleine dans le Golfe St. Laurent, et pour les dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété exigée par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province.

Acte pour modifier, et amender un Acte intitulé: "Acte pour remédier à certaines defectuosités dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings dans le Haut-Canada."

Acte pour prévenir les dommages qui peuvent être faits malicieusement aux personnes ou aux propriétés par le feu, ou aux substances destructives.

Acte pour raccourcir le temps de la prescription en certains cas.

Acte pour pourvoir à la translation du Bureau d'Enregistrement du comté de Yamaska, de la Baie à St. François du Lac.

Acte pour diviser le township de Plantagenet, dans le district de l'Ottawa.

Acte pour assurer une compensation aux familles de personnes tuées par accident.

Acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de Montréal.

Acte pour diviser le township de l'ouest de la province du Canada.

Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Montréal, en certains cas où la santé publique est en danger.

Acte pour établir la ligne frontière entre la quatrième concession de Montagne et North Emsley.

Acte pour faciliter l'émission des débetures pour les fins y mentionnées.

Revue Canadienne.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

C'est vendredi soir que M. MacDonald de Kingston a présenté ses bills de l'Université, l'infâme mesure spoliatrice comme dit le *Pilot* de samedi. Trois principales églises sont achetées pour £1500 par an, continué ce journal et £2500 doivent être distribués entre les districts pour des *grammar schools* afin de tromper le peuple.

M. Baldwin a parlé vendredi soir contre la mesure, et M. Cameron lui répliqua un singulier incident, c'est que M. Cameron a parlé à la barre de la chambre contre une semblable mesure comme avocat de l'Université! C'est bien maltraiter ses anciens clients. Le ministre aura de l'embarras avec les trois bills de M. MacDonald.

La plus grande partie des séances est occupée du bill des douanes. Les ordres du jour s'élevaient maintenant de 80 à 90.

Le nouveau bill des écoles n'est pas encore imprimé à cette heure avancée, le bill des municipalités vient d'être publié en Anglais seulement. Il lui y a à avoir des municipalités de comtés au lieu des conseils de paroisse et de district. Comment la chambre aura-t-elle un temps suffisant à donner à ces importantes mesures? Veut-on par hasard passer ces lois à la vapeur et perpétuer l'anarchie, augmenter les embarras?

Les ministres ont annoncé un bill pour bâtir une cour de justice à Montréal.

M. Boulton de Toronto a présenté hier soir à la chambre des résolutions tendant à faire transporter le siège du gouvernement dans le Haut-Canada, à Bytown. M. Boulton donne pour raisons principales l'augmentation plus rapide de la population du Haut-Canada, qui dans un temps donné dépassera de beaucoup celle du Bas, et encore l'extrême chaleur en été, le grand froid en hiver et le mauvais état des marchés de Montréal!

Revue.

Jeudi, (le 8 courant) la chambre a voté £10,000 pour venir au secours des émigrés. Quelques membres ayant fait observer que c'était au gouvernement à subvenir à ces dépenses, M. Cayley dit que l'administration provinciale s'attendait que cette somme serait remboursée.

M. Drummond s'est informé vendredi soir, si le ministère se proposait de recommander quelque appropriation pour bâtir une cour à Montréal. M. Badgley a répondu que oui, et qu'un bill serait introduit à cet effet dans le courant de la semaine prochaine.

Sur motion de M. Aylwin, la chambre a adopté une adresse priant Son Excellence de prendre des mesures pour continuer les travaux du canal Chambly.

M. Laurin s'est informé jeudi, si les correspondances et documents à l'usage de la langue française dans les documents publics seraient bientôt devant la chambre? M. Cayley a répondu qu'ils le seraient aussitôt que possible.